

Inspection de sécurité des passages à niveau _ Cerema -DESD)

Inspection de sécurité des passages à niveau – Cerema -DESD)

Inspection de sécurité des passages à niveau - Cerema - DESD

1

Grille d'inspection

Rappel des consignes de sécurité lors des visites

Qu'ils soient inspecteurs ou gestionnaires de voirie, les intervenants doivent être constamment conscients que toute intervention sur la route ou au bord de la route les place dans une situation potentiellement dangereuse, pour eux-mêmes ou pour les autres usagers. Le gestionnaire sollicite deux agents par inspection, un qui conduit et l'autre qui fait l'inspection.

Quel que soit le mode d'inspection, les intervenants doivent observer les règles de sécurité suivantes :

- *respecter le Code de la Route ;*
- *garder les mains sur le volant ; le conducteur doit être concentré sur sa tâche de conduite et ne doit, en aucun cas, lâcher son volant pour tenter de relever un évènement par écrit, ou prendre une photo de la route.*

PN n°35.....

Route ou rue :RD709e1.....

Département DORDOGNE. Communes: MUSSIDAN / SAINT-MEDARD DE MISSIDAN

Inspection réalisée par :

de jour le : ...16/06/2020.....heure : 11H00. à Mussidan

de nuit le :heure : à

Signatures :

Numéro du champ	DATE de l'inspection :	Passage à niveau concerné (n° du PN et route)
Questions O	Description du passage à niveau	
O.1	Identification des voies	
Voies : Type de PN, N°, ligne ferroviaire, Route et point de repère ou adresse.	Route : RN..... PR..... Nbre de voies..... RD : 709 ^{F5} PR : 0+728 Nbre de voies...2... Voie urbaine : Nbre de voies ...2.....sens unique	Voie ferrée : Ligne :621000 Coutras à Tulle PN : 35 PK : 040+0077 Type de PN : public pour voitures avec barrières SAL2 Nbre de voies : 2 Electrifiée : non
O.2	Traffic et vitesses	
Traffic, vitesse et fonctions : itinéraire TE, voie de délestage, itinéraire transport scolaire/cyclistes/ piétons	Route : MJA : 7015 véh/j ; % trafic PL ...2.8.....%. Pointe horaire véh/h Vitesse réglementaire : 50 km/h. Vitesse pratiquée..... km/h (si connue) Fonctions :	Voie ferrée : Nbre de train /jour : 24 Heure de pointe..... Vitesse ligne : Type de trafic :
O.3	Environnement	
Environnement : (urbanisation, autres contextes, évolution prévisible)	Rase campagne : Périurbain : Urbain : X	<i>Précisez la nature de l'environnement autour du PN actuel et évolution prévisible :</i>
O.4	Accidents, incidents	
Sécurité : Accidents corporels et Incidents et accidents matériels	Accidents corporels sur les 10 dernières années voire plus : Nbre :années : Nbre accidents mortels :années : Nbre de tués :années :	Incidents et accidents matériels sur 5 ans : (casse de matériel, sans conséquences corporelles) Nbre d'incidents : ...3..... Types :

Numéro du champ	DATE de l'inspection :	Jour	Passage à niveau concerné (n° du PN et route)
-----------------	------------------------	------	--

Attention l'inspection est réalisée dans le 2 sens de circulation automobile : sens 1 : PR positifs ; sens 2 : PR négatifs - en agglomération : indiquez le sens 1 et le sens 2

Questions « I »	Géométrie	sens	OUI	NON	Non concerné	Commentaires
I.1	<i>Les caractéristiques géométriques du passage à niveau permettent un bon franchissement pour tous les types de véhicules (2 Roues, VL, PL, Transports Exceptionnels).</i>	1	X			
		2	X			
I.2	<i>Le passage à niveau est suffisamment éloigné de tout autre point singulier (carrefour,...).</i>	1	X			
		2	X			
I.3	<i>Si un point singulier existe à proximité, celui-ci est pris en compte pour assurer un bon fonctionnement du passage à niveau.</i>	1	X			
		2	X			

Numéro du champ	DATE de l'inspection :	Jour	Passage à niveau concerné (n° du PN et route)
-----------------	------------------------	------	--

Questions « II »	La visibilité	sens	OUI	NON	Commentaires
-------------------------	----------------------	------	------------	------------	---------------------

Visibilité d'approche (distance d'arrêt à la vitesse réglementaire)

II.1	<i>Le tracé et/ou le profil en long de la route ou rue permettent une bonne visibilité du passage à niveau (masques éventuels, y compris stationnement)</i>	1	X		
		2	X		
II.2	<i>La signalisation de police réglementaire annonçant le passage à niveau est visible</i>	1	X		Sur VC zone commerciale, absence de panneau. Sur RD19 absence de panneau. Mise en place de C24 à prévoir(Mairie).
		2	X		Sur VC zone commerciale, absence de panneau. Sur RD19 absence de panneau. Mise en place de C24 à prévoir(Mairie).
II.3	<i>Les équipements du passage à niveau sont visibles en approche à la vitesse réglementaire (et aussi des accès proches : autre voie ou privé)</i>	1	x		
		2	x		

Numéro du champ	DATE de l'inspection :	Nuit	Passage à niveau concerné (n° du PN et route)
-----------------	------------------------	------	--

Questions « II »	La visibilité	sens	OUI	NON	Commentaires
------------------	---------------	------	-----	-----	--------------



Visibilité d'approche (distance d'arrêt à la vitesse réglementaire)

II.1	<i>Le tracé et/ou le profil en long de la route ou rue permettent une bonne visibilité du passage à niveau (masques éventuels, y compris stationnement)</i>	1			
		2			

II.2	<i>La signalisation de police réglementaire annonçant le passage à niveau est visible</i>	1			
		2			

II.3	<i>Les équipements du passage à niveau sont visibles en approche à la vitesse réglementaire (et aussi des accès proches : autre voie ou privé)</i>	1			
		2			

Numéro du champ	DATE de l'inspection :	Jour	Passage à niveau concerné (n° du PN et route)		
Questions « III »	La lisibilité	sens	OUI NON Commentaires		
III.1	<p><i>Le type et le mode d'exploitation de la route sont compatibles avec une bonne perception du passage à niveau pour l'usager</i></p> <p><i>(effet de surprise, on ne s'attend pas à trouver un PN sur ce type de voie)</i></p>	1	x		
		2	x		
III.2	<p><i>La signalisation verticale et les barrières sont facilement identifiables de jour comme de nuit (pas de pollution visuelle)</i></p>	1	x		Barrières et panneaux sous R24 ne sont pas de classe2.
		2	x		Barrières et panneaux sous R24 ne sont pas de classe2.
III.3	<p><i>La perception des feux R24, du platelage du passage à niveau, des barrières en cours de fermeture permettent de bien situer l'endroit où l'usager doit s'arrêter</i></p>	1	x		
		2	x		

Numéro du champ	DATE de l'inspection :	Nuit			Passage à niveau concerné (n° du PN et route)	
Questions « III »	La lisibilité	sens	OUI	NON	Non concerné	Commentaires
III.1	<p><i>Le type et le mode de la route sont compatibles avec une bonne perception du passage à niveau pour l'usager</i></p> <p><i>(effet de surprise, on ne s'attend pas à trouver un PN sur ce type de voie)</i></p>	<p>1 </p> <p>2 </p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
III.2	<p><i>La signalisation verticale, les barrières, sont facilement identifiables de jour comme de nuit (pas de pollution visuelle)</i></p>	<p>1</p> <p>2</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
III.3	<p><i>La perception des feux R24, du platelage du passage à niveau, des barrières en cours de fermeture permettent de bien situer l'endroit où l'usager doit s'arrêter</i></p>	<p>1</p> <p>2</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
III.4	<p><i>De nuit, le passage à niveau (feux et barrières notamment) est perceptible malgré les feux des autres véhicules</i></p>	<p>1</p> <p>2</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		

Numéro du champ	DATE de l'inspection :	Jour			Passage à niveau concerné (n° du PN et route)	
Questions « IV »	Circulations actives	sens	OUI	NON	Non concerné	Commentaires
IV.1	<i>Les aménagements prennent en compte la circulation des vélos et piétons (y compris les personnes à mobilité réduite)</i>	1		x		Passage important de piéton ainsi que de personnes à mobilités réduites sur ce PN.
		2		x		Passage important de piéton ainsi que de personnes à mobilités réduites sur ce PN.
IV.2	<i>Le guidage des piétons vers l'endroit où ils peuvent traverser la voie ferrée est suffisant (y compris dissuasion des cheminements interdits)</i>	1		x		
		2		x		
IV.3	<i>Le passage en chicane des 2 roues est dissuadé par l'aménagement et les équipements du passage à niveau</i>	1		x		
		2		x		
IV.4	<i>En cas de proximité d'une gare, le cheminement des piétons le long de la voie ferrée est dissuadé et il existe un cheminement satisfaisant</i>	1	x			
		2	x			

Numéro du champ	DATE de l'inspection :	Nuit			Passage à niveau concerné (n° du PN et route)	
Questions « IV »	Circulations actives	sens	OUI	NON	Non concerné	Commentaires
IV.1	<i>Les aménagements prennent en compte la circulation des vélos et piétons (y compris les personnes à mobilité réduite)</i>	▶ 1				
		◀ 2				
IV.2	<i>Le guidage des piétons vers l'endroit où ils peuvent traverser la voie ferrée est suffisant (y compris dissuasion des cheminements interdits)</i>	1				
		2				

Numéro du champ	DATE de l'inspection :		Passage à niveau concerné (n° du PN et route)
-----------------	------------------------	--	--

Autres « V »	Autres remarques
---------------------	-------------------------





Documents de référence

- Circulaire du 11 juillet 2008 relative au diagnostic de sécurité des passages à niveau
- Sécurité des routes et des rues – Sétra/ Cetur, 1992, 436p., Référence Sétra : E9228 et Certu : OU07400792
- ARP – Aménagement des routes principales. Guide technique – Sétra, août 1994, 143p. – référence : B9413
- Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (8 parties), 1977
- Contrôle de Sécurité des Projets Routiers (CSPR) - Audit avant mise en service - guide méthodologique, Sétra, juillet 2003 - <http://www.setra.equipement.gouv.fr/CSPR,3060.html>
- Sécurité aux passages à niveau - Cas de la proximité d'un carrefour giratoire – Guide technique - Sétra, septembre 2006
- Note d'information Sétra n° 106 : Situation et enjeux de sécurité aux passages à niveau – Sétra-SNCF, décembre 1996
- Note d'information Sétra n° 107 : aménagement des passages à niveau en vue d'améliorer la sécurité – Sétra-SNCF, décembre 1996
- Arrêté du 18 mars 1991 modifié relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau – Version consolidée au 5 juin 2008.
<http://www.legifrance.gouv.fr/.affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000343313&dateTexte=20081106&fastPos=1&fastReqId=1140092731&oldAction=rechTexte>

Aménagement et cohésion des territoires - Ville et stratégies urbaines - Transition énergétique et climat - Environnement et ressources naturelles - Prévention des risques - Bien-être et réduction des nuisances - Mobilité et transport - Infrastructures de transport - Habitat et bâtiment

*Ce document ne peut être vendu. La reproduction totale du document est libre de droits.
En cas de reproduction partielle, l'accord préalable de l'auteur devra être demandé.*

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Direction technique infrastructures de transport et matériaux - 110 rue de Paris, 77171 Sourdun - Tél. : +33 (0)1 60 52 31 31

Siège social : Cité des Mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92 803 - F-69674 Bron Cedex - Tél. : +33 (0)4 72 14 30 30

Établissement public - Siret 130 018 310 00016 - www.cerema.fr